

# Les nouvelles de mai 2022

« Bonjour, suite à vos conseils (lettre recommandée à GRDF pour refus de changement de compteur gazpar) nous avons eut ce matin la visite du sous-traitant qui ne nous à fait aucun soucis. Notre compteur est toujours en place. Je tiens à vous remercier pour votre aide.»

« Bonjour, Je vous avais contacté au sujet de la panne d'affichage de mon compteur stepper UIC6 (compteur électronique blanc), il y a 2 ou 3 mois. Depuis suite à ma demande de réparation par l'intermédiaire de mon fournisseur, un technicien était passé qui avait constaté la panne et proposé une réparation -changement par un Linky, mais m'indiquant plus ou moins, avec certaines réserves, que si j'avais un autre stepper UIC6, il aurait pu faire le changement. Le technicien est parti, constat de dysfonctionnement fait (nous avions du courant, mais pas d'affichage, ni telerelevé possible). J'ai cherché à tout hasard un compteur UIC6, puis trouvé sur le bon coin, acheté. C'était le moment de faire un autorelevé, j'ai contacté le fournisseur en leur disant que je n'avais pas d'affichage, que j'avais un compteur et que je voulais pas de remplacement Linky. Ils ont transmis, pris rdv pour moi. Le même technicien est arrivé, m'a fait un petit sermon sur les choses anciennes et actuelles, les impossibilités (changer par un compteur dont on ne connaît pas la provenance), puis a sorti un stepper blanc d'occasion de son fourgon (amené spécialement pour nous), qu'il a posé.  
Bon, quasi inespéré ! Bonne continuation ».

« En 2005, une recherche menée par le fabricant d'équipements informatiques Hewlett packard, à Londres, révèle que le QI des personnes distraites par les courriels et les appels téléphoniques chute de dix points. Un impact comparable à la perte d'une nuit de sommeil. (Wilson, 2005) (...) Les smartphones décuplent interruptions et perturbations. Les utilisateurs consultent leur téléphone en moyenne toutes les cinq à douze minutes durant leurs heures d'éveil. Et 72 % des jeunes et 48 % des parents se sentent obligés de répondre immédiatement aux messages et notifications qu'ils reçoivent (Common Sense, 2016). Même la simple présence de son smartphone déconcentre son propriétaire. (...) une étude réalisée avec 800 étudiants de l'Université du Texas, à Austin, aux États-Unis, a testé les capacités cognitives de trois groupes : les membres du premier groupe ont laissé leur smartphone à l'entrée de la salle de cours, ceux du deuxième l'ont glissé dans leur poche, ceux du troisième l'ont posé sur la table. Le plus performant est celui dont les membres l'ont laissé à l'entrée de la salle. Conclusion : plus l'appareil est à portée de main, plus il mine les capacités intellectuelles » (Cité dans La Revue Durable, automne hiver 2019, n. 63, p 32).

« En déployant le système de gestion de l'éclairage public « j'allume ma rue » sur 1200 points d'éclairage public, la commune d'Urrugne s'engage vers plus de sobriété énergétique et la diminution de la pollution lumineuse que l'on sait nocive pour les animaux (chauve-souris, oiseau migrateur, rapace...). De nombreuses communes ont franchi le pas de l'extinction de l'éclairage public, mais l'originalité de la démarche de la commune d'Urrugne consiste à permettre à chacun.e quand il.elle le souhaite de rallumer l'éclairage de l'endroit où il.elle se trouve pour une durée de 15 minutes. **Grâce à l'application « j'allume ma rue » depuis votre smartphone, vous êtes géolocalisé.e et vous pouvez agir sur l'éclairage public qui s'allume là où vous êtes et suit vos déplacements.** Cela présente le double avantage de rassurer les personnes qui pourraient être réticentes ou craintives et de permettre à la commune d'augmenter la plage horaire d'extinction en laissant la possibilité à chacun.e.s de rallumer les lumières pour une courte durée si elles rentrent ou sortent tard de chez elles. Grâce aux économies d'énergie, le budget total de l'installation du matériel nécessaire est rentabilisé dès la première année. Une idée LUMINEUSE qui, nous l'espérons, permettra à d'autres communes de franchir le pas vers plus de sobriété énergétique (...) Pour rappel, les mesures du Pacte de Métamorphose écologique du Pays Basque ». <https://bizimugi.eu/top-urrugne> « *Le mouvement Bizi ! a pour cadre d'action principal le Pays Basque nord et s'inscrit pleinement dans la mouvance altermondialiste internationale. Notre action s'inscrit naturellement dans le combat pour la diversité culturelle* ». <https://bizimugi.eu/bizi-cest-quoi>

« C'est le « Google Analytics » du centre-ville. Née en 2013 à Toulouse, la société Trencube, qui compte cinq salariés, est à l'origine d'un boîtier qui permet de mesurer l'affluence, en temps réel, des zones piétonnes et des enseignes qui y

sont présentes. (...) Encore faut-il avoir un téléphone sur soi, pour être détecté. Le capteur détecte uniquement les smartphones allumés dans un rayon de 30 mètres. « Il s'agit d'un objet connecté qui communique tout seul avec les serveurs, sans besoin de connexion à une box ou à un réseau wifi », explique Eric Coatantiec. « Le commerçant accède directement aux données sur un tableau de bord personnalisé ». [https://actu.fr/occitanie/toulouse\\_31555/toulouse-a-l-heure-du-covid-19-cette-societe-publie-l-affluence-en-temps-reel-dans-les-commerces\\_40071635.html](https://actu.fr/occitanie/toulouse_31555/toulouse-a-l-heure-du-covid-19-cette-societe-publie-l-affluence-en-temps-reel-dans-les-commerces_40071635.html)

Nîmes « Se rêvant pionnière en matière de sécurité « intelligente », l'agglomération gardoise a lancé en 2018 un vaste plan pour une « Smart Security » (...) Un grand écran au-dessus duquel une caméra reconnaît le visage et les émotions des élèves. Il représente un arbre plutôt grand et majestueux si les émotions sont proches de la joie, et un arbre proche de la poussière si c'est la tristesse qui domine ». Janie Arneguy, ancienne élue d'opposition au conseil municipal de Nîmes, évoque « l'œuvre d'art » Emotions tree, installée depuis 2019 par l'artiste Diego Ortiz[1] au collège Ada Lovelace. Un dispositif qui utilise en permanence la reconnaissance faciale.

« Ça paraît naturel, auréolé d'une dimension artistique, mais c'est un objet de surveillance effrayant. Et cela a suscité peu de réactions de la part des parents », ajoute-t-elle. Un symbole du développement croissant de la vidéosurveillance dans la métropole nîmoise, avec aujourd'hui des dispositifs qui s'immiscent jusque dans un collège (...) Un projet de *Smart City* draine des sommes d'argent considérables. L'autorisation de programme votée le 2 décembre 2019 prévoit un budget de plus de 14 millions d'euros pour la période 2020-2024, dont 9,8 millions ponctionnés sur le budget d'investissement « eau » de la métropole. Un choix largement contestable, selon Robert Nicolas, président de l'association Eau Secours 30, qui a pour objet de défendre les intérêts des usagers de la région : « Le réseau de distribution de l'eau dans son ensemble est ancien, réputé vétuste et a besoin d'investissements massifs. Il permet de répondre à un besoin essentiel et universel. » <https://sciences-critiques.fr/a-nimes-la-reconnaissance-faciale-devoile-son-vrai-visage/#:~:text=Se%20r%C3%A0vant%20pionni%C3%A8re%20en%20mati%C3%A8re,plus%20vid%C3%A9osurveillance%C3%A9e%20de%20l'Hexagone.&text=EST%20UN%20grand%20%C3%A9cran%20au,et%20les%20%C3%A9motions%20des%20%C3%A9l%C3%A8ves>

## **Au Sommaire :**

**1- Pour les 10 millions de personnes sans linky : il faut donner ses relevés à Enedis 2 fois par an.**

**2- Ne pas activer Mon Espace Santé : trop de doutes et trop de risques ! Par le Syndicat de la Médecine Générale**

**3- Conférence de Mathieu Amiech, du collectif Ecran Total, coauteur de "La liberté dans le coma", le 7 aout 2021 à Muret le Château**

**4- VIDÉO Ouest-France. Les ondes électromagnétiques, nouveau fléau de l'agriculture**

**5- Résistance obstinée contre une antenne 5G.**

## **Communiqué du collectif anti-5G du Merlan (Noisy-le-Sec, 93)**

**6- Nous vivons de plus en plus dans un cocon numérique. Entretien avec Aurélien Berlan. Reporterre**

**7-a. Mobi-kids : une étude noyautée par les industriels de la téléphonie mobile. Par Alerte Phonegate**

**7-b Mobi-kids : révélations des conflits d'intérêts de l'experte coréenne Ae-Kyoung Lee**

**7-c. Mobi-kids : Un quatrième expert, le japonais Masao Taki, dissimule lui aussi ses conflits d'intérêts**

**7-d. Mobi-kids : une étude aux résultats controversés**

**7-e. Mobi-kids : Orange au cœur du dispositif de l'étude!**

**7-f. Étude Mobi-kids : une nouvelle version avec conflits d'intérêts**

**7.g Mobi-kids : Daniel Krewski, un auteur qui cumule les conflits d'intérêts**

**7-h. Mobi-kids : une étude aux résultats controversés**

**7-i. Mobi-Kids : notre résumé de l'étude**

**8- Recours gracieux de 5 associations (dont Robin des Toits) envers l'ANSES et son rapport "5G et aspects sanitaires"**

**9- Volkswagen et Porsche vont lancer leur propre constellation de satellites pour les voitures autonomes**

**10- À Grenoble, un collectif a inauguré une nouvelle cabine téléphonique publique.**

**11- Communiqué de Priartem du 6 avril 2022 Starlink : le FarWeb stoppé par le Conseil d'Etat**

**12- Communiqué de Priartem daté du 17 février 2022 5G, téléphonie mobile : L'ANSES recommande toujours**

## **la prudence**

### **13- Nous voulons vivre en bonne santé sur une planète sain. Collectif Inter-Associatif pour la Santé Environnementale**

### **14-VIDEO. Ils découvrent une caméra militaire qui espionnait des militants écologistes**

### **15-Les trois-quarts des Français sont "binoclards" : la vue deviendrait-elle un bien précieux ? Centre Presse**

### **16-Tribune. L'école surexpose les enfants aux écrans. Par le Collectif Attention**

### **17-Contre les saboteurs, l'État sort l'artillerie lourde. Reporterre.**

Le Syndicat de la Magistrature « (...) Que dire également des réunions organisées sur l'élaboration de référentiels sur la charge de travail ? La méthode change régulièrement et vos services nous expliquent que c'est aux référentiels de s'adapter aux logiciels existants -dont les carences sont évidentes pour tous les professionnels - alors que c'est à l'inverse aux logiciels d'être adaptés pour permettre une évaluation fine et juste, et aussi, en passant, pour leur permettre de travailler, tout simplement » <https://www.syndicat-magistrature.fr/notre-action/independance-et-service-public-de-la-justice/budget-et-conditions-de-travail/2488-reaction-du-dsj-a-la-tribune-publiee-dans-le-monde-notre-lettre-ouverte.html>

« La ville de Bologne lance le Portefeuille du citoyen vertueux. Des comportements définis comme vertueux correspondront à un score que les Bolognais pourront alors dépenser en lots actuellement en cours de définition. Comme le rapporte le journal Corriere de Bologna, la mise en place du Portefeuille du citoyen vertueux est prévue après l'été 2022. Massimo Bugani qui avait travaillé sur le projet avec l'administration Raggi explique que l'idée s'apparente au mécanisme d'une collecte de points de supermarché : « Les citoyens seront reconnus s'ils trient les déchets, s'ils utilisent les transports en commun, s'ils gèrent bien l'énergie, s'ils ne prennent pas de sanctions de la part de l'autorité municipale, s'ils sont actifs avec la carte culture ». Ces comportements définis comme vertueux correspondront à un score que les Bolognais pourront alors dépenser en lots, actuellement « en cours de définition. » <https://www.contreponts.org/2022/04/15/425496-le-credit-social-a-la-chinoise-sinvente-au-coeur-de-leurope>

Aurélien Berlan « Cette conception de la liberté nous pousse à vouloir nous affranchir de notre condition terrestre. En pratique, le désir de délivrance est d'abord celui d'être exonéré du travail de la terre (le labeur lié au labour). Ce désir caractérise presque toutes les classes dominantes. À l'époque moderne, il a conduit à identifier la liberté au mode de vie

urbain basé sur l'argent — lequel permet de mener, comme le disait le théoricien allemand de la ville et de l'argent Georg Simmel, une « existence quasi abstraite » dans les métropoles, c'est-à-dire une vie libérée de toute activité de subsistance. Depuis les années 1950, cette idée alimente aussi la conquête spatiale, censée nous délivrer de la prison terrestre.(...) Il ne s'agit pas de sortir de toute dépendance, mais de nous libérer des dépendances asymétriques qui nous ligotent aux organisations industrielles. Il nous faut reconstruire des interdépendances personnelles pour desserrer l'étouffement des dépendances anonymes. Cela nécessite aussi de réinterroger les outils et les techniques que l'on utilise et d'accepter

également une certaine forme d'ancrage local (...) La liberté comme délivrance s'est imposée contre d'autres aspirations, portées par les classes populaires. Quand on examine la texture de leur mode de vie ou les luttes qu'elles ont pu mener, on voit qu'elles ne se battaient pas pour être déchargées des nécessités de la vie, mais pour accéder aux ressources permettant de les prendre en charge elles-mêmes : la terre, les forêts, les sources, etc. On retrouve des luttes de ce genre partout et à toutes les époques, au XIXe siècle en France, avec la « guerre des Demoiselles » en Ariège, aujourd'hui dans ce qu'on appelle l'écologisme des pauvres ou dans la lutte des femmes Chipko en Inde contre la déforestation (...) Beaucoup de gens cherchent à se constituer une oasis à l'abri du bruit et de la fureur du monde. Mais c'est une illusion. On sera toujours rattrapé par la pollution ou le chaos climatique. Il faut donc croiser le fer avec les logiques industrielles. On ne réussira pas à construire des formes de vie satisfaisantes si l'on n'est pas capable de saboter la mégamachine capitaliste qui saccage les conditions de vie de la plupart des êtres vivants sur cette planète.

C'est ce que tentent de faire celles et ceux qui détruisent des antennes 5G, des pipelines ou des SUV. Mais pour déboulonner la mégamachine, il faut aussi nous émanciper de l'imaginaire qui l'alimente. »

« Nous vivons de plus en plus dans un cocon numérique », entretien avec Aurélien Berlan. Reporterre <https://reporterre.net/Nous-vivons-de-plus-en-plus-dans-un-cocon-numerique>

.....

## **1- Pour les 10 millions de personnes sans linky : il faut donner ses relevés à Enedis 2 fois par an.**

Pour cela il faut vous connecter sur le site <https://www.enedis.fr/faire-le-releve-en-ligne>

Ou en appeler le serveur vocal d'Enedis au 09 70 82 53 83

## **2- Ne pas activer Mon Espace Santé : trop de doutes et trop de risques ! Par le Syndicat de la Médecine Générale**

Vous pouvez vous opposer carrément à la création de votre Espace Santé.  
Avant toute chose il faut vous munir de votre numéro de sécurité sociale.

- 1- Appel sur serveur vocal au 3422
- 2- Un opérateur demande votre numéro de sécurité sociale, vos nom et prénom
- 3- Un mail de confirmation vous sera envoyé sur le mail dont dispose Ameli.

<https://smg-pratiques.info/mon-espace-sante-trop-de-doutes-et-trop-de-risques>

« Dès le 19 janvier 2022, la création de Mon Espace Santé concernera les 65 millions de Français·e·s. Après l'échec du DMP [1], le gouvernement a choisi le passage en force : une création de dossier numérique automatique pour chaque Français·e sans consentement libre et éclairé !

(...)

Une négation du droit des patient·es sur le consentement libre et éclairé

Concernant la santé, le consentement se doit d'être explicite, « libre », c'est-à-dire sans pressions ni contraintes, et surtout « éclairé » par des explications précises sur les conséquences du choix de la personne, fournies par des professionnel·les formé·es.

La consultation de Mon Espace Santé par un·e soignant·e nécessite l'accord de la personne, sauf en cas d'usage du « bris de glace » [2] .

Aucun consentement n'est prévu pour que les professionnel·les y déposent des documents contenant des informations sur l'état de santé de la personne (compte-rendus, résultats, etc).

(...)

Par ailleurs, le ministère de la Santé a choisi le concept d'Opt-out pour l'ouverture des espaces de santé, c'est-à-dire que le consentement est acquis de manière automatique, sauf si la personne fait la démarche de s'opposer dans un délai de 6 semaines après réception de la notification. Ceci n'est pas du consentement.

Le ministère de la Santé rompt le principe du consentement libre et éclairé développé dans les lois conquises ces vingt dernières années pour les droits des patient·es.

Que penser d'une société où « quand on ne dit pas non, c'est que c'est oui » ?

Le secret médical que chaque patient·e partage dans la relation de confiance avec un·e professionnel·le de santé, permet de garantir liberté, autonomie et sécurité dans les soins. Dans les données de santé, il y a des informations intimes, sur le mode de vie, la sexualité, les maladies contractées, l'état psychique, les IVG pratiquées... etc. La possibilité d'un accès direct à ces données pour tous les professionnel·le·s entraîne un risque de mésusage. Une centralisation des données de santé amène une fragilisation de la sécurité numérique. Le droit des patient·es garanti par le secret médical est directement mis en péril.

(...)

Trop de risques et trop de doutes Suivant le principe de précaution, refusons l'activation de l'Espace santé numérique

Sans garantie d'amélioration pour la santé de chacun·e,

Parce qu'aucune liberté fondamentale ne doit être bafouée,

Parce que seuls les processus de concertation démocratique peuvent servir le bien commun,

Parce que le service public est le seul garant d'égalité,

Parce que chacun·e a le droit au respect de sa vie privée,

Nous dénonçons la mise en place de Mon Espace Santé et appelons à refuser son activation.

Nous demandons un audit indépendant et citoyen sur les bénéfices et risques de cet outil avant toute généralisation de sa diffusion ».

Contact : syndmedgen@free.fr - <https://smg-pratiques.info/>

### **3- Conférence de Mathieu Amiech, du collectif Ecran Total, coauteur de "La liberté dans le coma", le 7 août 2021 à Muret le Château en Aveyron**

Première partie : les 4 raisons de s'opposer à l'informatisation du monde

<https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/ConferenceMathieuAmiech4raisondesopposeralinformatisation.mp3>

Seconde partie : comment s'y opposer ?

<https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/Conference-Mathieu-Amiech-Part-2comment-sopposer.mp3>

### **4- VIDÉO Ouest-France. Les ondes électromagnétiques, nouveau fléau de l'agriculture**

<https://www.ouest-france.fr/normandie/orne/video-les-ondes-electromagnetiques-nouveau-fleau-de-l-agriculture-33502c6e-0b54-3cb4-98ac-d34232595f76>

Un mal invisible. Et pourtant dévastateur. Depuis 9 ans, Joël de Koninck, agriculteur dans le Perche, voit son troupeau mourir à petit feu. L'homme a perdu plus de 200 bêtes pour des raisons difficiles à établir. La piste la plus probable : des ondes électromagnétiques perturberaient ses animaux. Un cours d'eau, gorgé d'électricité, passe sous sa ferme. Un phénomène difficile à identifier. Joël de Koninck a lui été contraint de stopper son activité laitière. Il travaille désormais en vache à viande. Mais les nuisances n'ont jamais cessé. Il continue de se battre aux côtés de l'Anast, l'association nationale des animaux sous tension, pour faire reconnaître son préjudice. Certains ont pourtant intenté des actions en justice, notamment contre Enedis.

### **5- Résistance obstinée contre une antenne 5G. Communiqué du collectif anti-5G du Merlan (Noisy-le-Sec, 93)**

« Ce mardi 15 février, les membres du collectif anti-5G du Merlan - nom d'un quartier de la ville de Noisy-le-Sec - se sont mobilisés avec les riverains pour empêcher physiquement l'arrivée du

matériel de pose d'une antenne 5G sur le toit d'un HLM de Noisy-le-Sec Habitat, situé 9 place du Moulin-Fondu. Alors que depuis plusieurs mois ce collectif fait connaître l'opposition des habitants à ce projet d'antenne, ce n'est qu'avec l'affichage, la veille, de l'arrêté annonçant la fermeture de la rue pour travaux qu'il a appris que la pose allait se faire.

Les personnes mobilisées sur place se sont mises en travers des accès à l'extérieur comme sous le toit, et après une résistance obstinée et des échanges tendus avec les équipes venues sous la responsabilité d'Engie, sous-traitant de Free, ainsi qu'avec la police appelée en renfort, le collectif a obtenu du directeur de Noisy-le-Sec Habitat venu sur place la suspension de l'opération et une rencontre de négociation le 17 mars.

Nous regrettons que, dans une municipalité ayant affiché son hostilité à la 5G, il faille en arriver là pour se faire entendre. Nous réaffirmons et continuerons à faire savoir notre opposition à la 5G en général et à cette pose d'antenne en particulier. »

Contact: [merlanti5G@protonmail.com](mailto:merlanti5G@protonmail.com)

## **6- Nous vivons de plus en plus dans un cocon numérique. Entretien avec Aurélien Berlan. Reporterre**

<https://reporterre.net/Nous-vivons-de-plus-en-plus-dans-un-cocon-numerique>

« Comme le disait [André Gorz](#), nous vivons dans une société de consommateurs salariés qui « *ne produisent rien de ce qu'ils consomment et ne consomment rien de ce qu'ils produisent* ». Une telle organisation sociale fait que les consommateurs ne voient plus les nuisances écologiques liées à la production des biens qu'ils achètent, et elle nourrit en outre une forme de démesure. Quand on fait les choses par soi-même, on est conduit à limiter ses besoins. Car le premier besoin est de ne pas perdre sa vie à travailler pour satisfaire des désirs illimités. En revanche, rien ne vient borner les désirs de celles et ceux qui font tout faire aux autres.

(...)

Cette conception de la liberté nous pousse à vouloir nous affranchir de notre condition terrestre. En pratique, le désir de délivrance est d'abord celui d'être exonéré du travail de la terre (le labeur lié au labour). Ce désir caractérise presque toutes les classes dominantes. À l'époque moderne, il a conduit à identifier la liberté au mode de vie urbain basé sur l'argent — lequel permet de mener, comme le disait le théoricien allemand de la ville et de l'argent Georg Simmel, une « *existence quasi abstraite* » dans les métropoles, c'est-à-dire une vie libérée de toute activité de subsistance. Depuis les années 1950, cette idée alimente aussi la conquête spatiale, censée nous délivrer de la prison terrestre.

Quitter la Terre est l'ultime avatar du fantasme de délivrance. Cet imaginaire aboutit à une existence coupée du monde. On vit comme des astronautes dans leur capsule. Le sociologue Max Weber avait parlé, au début du XXe siècle, de la « *cage d'acier* » que forge le capitalisme industriel. Cette cage d'acier s'est en quelque sorte matérialisée au cours des derniers confinements : nous vivons de plus en plus dans une sorte de techno-cocon numérique où, d'un simple clic, on espère tout obtenir, de quoi manger, se divertir, etc., sans avoir à sortir de notre cockpit.

(...)



Quant à internet, son usage intensif peut donner à ses adeptes l'impression d'être délivrés de contraintes majeures de la condition terrestre, comme le fait d'avoir un corps qui nous assigne à une existence limitée et fait que l'on ne peut pas être ici et ailleurs en même temps.

Ces formes de délivrance illustrent bien les conséquences sociopolitiques délétères dont nous avons déjà parlé. Car l'économie numérique provoque l'essor de nouvelles formes de domesticité, avec ses armées de livreurs, de magasiniers, de convoyeurs. D'ailleurs, il est frappant de voir que l'une des grandes entreprises mondiales qui permet aux gens d'acheter leur plat tout préparé et de se faire livrer directement chez eux s'appelle Deliveroo. Un nom qui vient de l'anglais « *To deliver* » et fait directement référence à la délivrance.

(...)

La liberté comme délivrance s'est imposée contre d'autres aspirations, portées par les classes populaires. Quand on examine la texture de leur mode de vie ou les luttes qu'elles ont pu mener, on voit qu'elles ne se battaient pas pour être déchargées des nécessités de la vie, mais pour accéder aux ressources permettant de les prendre en charge elles-mêmes : la terre, les forêts, les sources, etc. On retrouve des luttes de ce genre partout et à toutes les époques, au XIXe siècle en France, avec la « *guerre des Demoiselles* » en Ariège, aujourd'hui dans ce qu'on appelle l'écologisme des pauvres ou dans la lutte des femmes Chipko en Inde contre la déforestation.

Pour les classes populaires, s'émanciper ne signifiait pas être exonéré des tâches quotidiennes, mais les assumer pour se libérer des rapports de domination. Contre l'idéal de délivrance par l'abondance qui est au cœur de notre modernité industrielle, elles exigeaient l'autonomie par l'autosuffisance et l'accès aux ressources locales.

(...)

Il ne s'agit pas de sortir de toute dépendance, mais de nous libérer des dépendances asymétriques qui nous ligotent aux organisations industrielles. Il nous faut reconstruire des interdépendances personnelles pour desserrer l'étau des dépendances anonymes. Cela nécessite aussi de réinterroger les outils et les techniques que l'on utilise et d'accepter également une certaine forme d'ancrage local.

(...) C'est pour cela qu'il ne faut pas séparer l'aspiration à l'autonomie et les luttes sociales à grande échelle, et qu'il faut renouer avec le slogan révolutionnaire « *Terre et liberté* ». Comme l'écrivait François Partant en 1982 : « *Il est sans importance que je puisse m'épanouir en produisant mes chaussures grâce à des outils "conviviaux" si mon pays construit des prisons et fabrique des bombes atomiques. La qualité des rapports sociaux et internationaux a infiniment plus d'importance pour ma propre existence que la niche que j'ai réussi à me constituer au sein de la société.* »

(...)

Beaucoup de gens cherchent à se constituer une oasis à l'abri du bruit et de la fureur du monde. Mais c'est une illusion. On sera toujours rattrapé par la pollution ou le chaos climatique. Il faut donc croiser le fer avec les logiques industrielles. On ne réussira pas à construire des formes de vie satisfaisantes si l'on n'est pas capable de saboter la mégamachine capitaliste qui saccage les conditions de vie de la plupart des êtres vivants sur cette planète. C'est ce que tentent de faire celles et ceux qui détruisent des antennes 5G, des pipelines ou des SUV. Mais pour déboulonner la mégamachine, il faut aussi nous émanciper de l'imaginaire qui l'alimente.

## **7-a. Mobi-kids : une étude noyautée par les industriels de la téléphonie mobile. Par Alerte Phonegate**

**Notre enquête sur les conflits d'intérêts des auteurs de l'étude Mobi-kids [qui analyse l'impact du téléphone sans fil sur le risque de tumeur du cerveau pour les jeunes] nous permet aujourd'hui de montrer que dix des dix-huit intervenants en charge de la mesure de l'exposition des malades travaillaient directement ou indirectement pour l'industrie de la téléphonie mobile.**

Ce qui transparaît maintenant aussi au grand jour dans l'organisation de cette étude ce sont les conflits d'intérêts avérés avec les industriels de la téléphonie de ISGlobal, l'Institut de Santé globale de Barcelone (qui regroupe, selon leur site Internet, la Fondation bancaire « la Caixa », des institutions académiques ainsi que des organismes gouvernementaux) .

(...)

En effet, le bât pourrait bien blesser car, si l'on en croit [la fiche Wikipédia](#) consacrée à « la Caixa », on découvre plusieurs liens financiers étroits avec des industriels de la téléphonie mobile comme [Cellnex telecom](#) ou [Telefónica](#) :

*La Fondation bancaire La Caixa gère les participations du Groupe par l'intermédiaire de Criteria Caixa (anciennement Criteria Caixa Holding), une société d'instrumentation de capitaux propres entièrement contrôlée par la fondation. Les actions de Criteria Caixa comprennent celles détenues dans CaixaBank (au 31 décembre 2018 : 40,00 %)[19], ainsi que celles détenues dans plusieurs sociétés, dont Cellnex, Naturgy, Saba, Suez et Telefónica.*

Ceci peut-il expliquer les choix d'ISGlobal et de sa coordinatrice de l'étude Mobi-kids, Elisabeth Cardis pour le moins hautement controversés d'experts présentant d'importants conflits d'intérêts ? A vous d'en juger !

(...)

L'équipe française est, elle, dirigée par monsieur [Joe Wiart](#). Or, ce dernier travaille à l'époque directement pour l'opérateur de téléphonie mobile Orange. Il est le responsable d'Orange Labs. Pour autant et malgré l'évidence de conflits d'intérêts voici ce qui a été ajouté à la rubrique « [conflits d'intérêts](#) » le concernant :

*« Avant 2015, J. Wiart était un employé d'Orange. À cette époque, son travail dans l'étude se limitait à la dosimétrie. En 2015, il est devenu Ingénieur Général des Mines, employé par l'Institut Mines-Télécom, un institut académique d'état. J Wiart n'a pas de conflit d'intérêt à déclarer. »*

Vraiment, peut-on accepter cette affirmation visant à considérer que monsieur Joe Wiart n'a pas de conflit d'intérêt à déclarer ?

Pour y voir plus clair, il faut ajouter que son équipe se compose de quatre autres personnes travaillant, elles aussi, pour l'industriel Orange, soit : Emmanuelle Conil, Nadège Varsier, Abdelhamid Hadjem, mais aussi Thierry Sarrebrousse qui n'a pas été cité dans l'article ci-dessus (ce sera notre dix-huitième intervenant). Ce sont donc pas moins de cinq personnes payées par Orange qui ont contribué directement à l'étude. Mais les auteurs Mobi-kids n'y trouvent rien à redire ; ah bon !

(...)

L'équipe coréenne est placée sous la responsabilité de l'experte [Ae Kyoung Lee](#). Le travail d'investigation d'[Alerte Phonegate](#) a permis de mettre en lumière les importants conflits d'intérêts non déclarés par cette auteure. Nous sommes maintenant en mesure de montrer que les deux autres intervenants de son équipe, Hyung Do Choi et Seon Eui Hong présentent les mêmes niveaux de conflits d'intérêts. En effet, eux aussi travaillent pour l'« *Electronics and Telecommunications Research Institute (ETRI)* ».

(...)

Il en va de même pour l'expert en charge du volet japonais de l'étude, monsieur Masao Taki. En effet, de toute évidence, monsieur Masao Taki devrait également figurer dans la rubrique des conflits d'intérêts. Il n'en était d'ailleurs pas fait mystère dans une précédente publication consacrée à l'étude Mobi-kids, parue dans la revue d'épidémiologie *Frontiers in Public Health* de septembre

2014 et signée par les mêmes auteurs. Voici ce qu'on pouvait y lire :

« *Le département de Masao Taki a reçu une subvention pour soutenir les travaux de modélisation numérique dans le cadre d'un partenariat université-industrie.* »

Ce conflit d'intérêt aurait donc tout bonnement disparu dans l'article publié fin 2021. Nous avons cependant trouvé l'explication, et ce serait encore l'industriel Orange (anciennement France Télécom) que l'on retrouve à la manœuvre au travers de sa filiale Whist Lab (laboratoire commun de l'institut Mines-Télécom et d'Orange).

La femme d'un des experts australiens possède des actions de sociétés de téléphonie

Le volet australien de l'étude a été confié à monsieur Malcolm Sim. Une rapide recherche de notre part, a montré que lors de la publication d'un article dans *Frontiers in Public Health* (de septembre 2014) concernant l'étude Mobi-kids, monsieur Sim a dû déclarer un conflit d'intérêts concernant des actions de firmes de l'industrie de la téléphonie mobile détenues par sa femme. Or il n'en est plus fait état aujourd'hui !

Par ailleurs, Sim était secondé dans sa tâche par un autre auteur, à savoir l'expert Geza Benke, et le moins que l'on puisse dire de son travail sur le sujet, c'est qu'il est particulièrement proche de celui de l'ICNIRP. En outre, si Benke n'est pas (à notre connaissance) un des membres de cette organisation, en revanche, il a participé directement à plusieurs articles avec des membres de l'ICNIRP – comme récemment avec son président, l'australien Rodney Croft.

À ce stade, nos recherches sont toujours en cours concernant les experts britanniques Carolina Calderon, Terry Mee et Darren Addison

(...)

Une analyse de 2012 intitulée « *Comment les conflits d'intérêts peuvent influencer la recherche et l'expertise* » détaille les stratégies mises en place par les industriels :

« Dans toute expérimentation, du domaine biomédical comme des autres domaines, la conception de l'étude influence les résultats. »

Pour le Dr Marc Arazi qui préside l'ONG Alerte Phonegate :

« *Il ne fait plus aucun doute maintenant que les industriels de la téléphonie mobile ont noyauté une étude menée par ISGlobal et financée majoritairement par des fonds publics de la Commission européenne. Reste à savoir maintenant quel est le degré d'implication de la cinquantaine d'auteurs scientifiques. Ont-ils juste fermé les yeux sur ces pratiques ou, pire, ont-ils permis de fausser volontairement les résultats de cette étude ?* »

## **7-b Mobi-kids : révélations des conflits d'intérêts de l'experte coréenne Ae-Kyoung Lee**

<https://phonegatealert.org/mobi-kids-revelations-conflits-interets-ae-kyoung-lee>

Ae-Kyoung Lee, ingénieure Coréenne ayant contribué à l'étude Mobi-kids qui analyse l'impact du téléphone sans fil sur le risque de tumeur du cerveau pour les jeunes, n'a pas déclaré ses potentiels conflits d'intérêts avec l'industrie de la téléphonie mobile. Après l'expert français Joe Wiart qui, comme quatre autres employés, travaillait pour l'opérateur Orange, et le scientifique canadien Daniel Krewski qui, lui, omet de signaler plus de 1,5 million d'euros de financements des industriels de la téléphonie mobile, cette nouvelle entorse à l'éthique scientifique jette un voile de plus en plus sombre sur les résultats de cette étude. (...)

En effet, il apparaît que madame Ae-Kyoung Lee travaille dans le laboratoire de recherche sur les médias de radiodiffusion et de télécommunications de l'agence coréenne « *Electronics and*

*Telecommunications Research Institute (ETRI) ».*

(...) Ainsi, tel qu'il ressort des chiffres affichés par l'ETRI en 2014 – et rappelons que l'étude Mobi-kids s'est déroulée entre 2009 et 2016, les brevets déposés ont rapporté plus de 152,3 millions de dollars de royalties. Et ce n'est là qu'une partie des sommes liées à l'industrie de la téléphonie mobile, comme on peut le lire ci-après :

*« L'ETRI a signé un contrat de licence d'un montant de 71 millions de dollars (environ 75 milliards de wons) dans le cadre d'un litige juridique en cours sur un brevet concernant les communications mobiles 3G. À terme, l'institut vise à empocher 300 milliards de wons dans un futur contrat, ce qui équivaut presque à la redevance CDMA. »*

Et que dire des liens avérés entre l'ETRI et le géant industriel de la téléphonie mobile Samsung concernant le développement de la 5G ? Dans un article publié dès 2015 sur le site objetconnecte.com – article intitulé « *Samsung et l'ETRI, vers une nouvelle standardisation de l'IoT* » – voici ce qu'on peut lire :

*« Samsung Electronics, filiale de Samsung, a signé le 8 mai dernier une note d'intention pour travailler main dans la main avec l'ETRI (The Electronics and Telecommunications Research Institute) dans le domaine de l'Internet des Objets. Le vice-président du groupe Samsung, Lee Hyogun, et le Directeur de l'ETRI, Jung Sung-Young, ont officialisé cette nouvelle alliance vouée à instaurer de nouvelles normes d'interopérabilité et sur le potentiel de l'innovation open-source. En effet, un fabricant tel que Samsung a tout intérêt à se positionner sur l'échiquier de l'Internet des Objets pour imposer des standards qui puissent devenir des normes. »*

De son côté, l'experte coréenne Ae-Kyoung Lee est une ingénieure spécialiste de la mesure de l'exposition aux ondes de la téléphonie mobile. Elle faisait partie, avec monsieur Joe Wiart et d'autres experts, Myron Maslany, Hans Kromhout, Malcolm Sim et Massao Taki (voir ci-dessous), du comité Mobi-kids en charge de la mesure de l'exposition des enfants atteints de tumeurs du cerveau.

Nos investigations ont constaté que madame Ae-Kyoung Lee a déposé plusieurs brevets, soit au titre de son activité au sein d'ETRI, soit à titre personnel avec d'autres co-inventeurs. Ces brevets sont directement liés à la téléphonie mobile.

À ce titre – et selon les scientifiques que nous avons interrogés – ces brevets auraient dû apparaître, ainsi que l'ETRI, dans la rubrique des conflits d'intérêts. Voici l'avis du cancérologue suédois, le Pr Lennart Hardell à ce sujet :

*« Tous ces conflits d'intérêts cachés, dévoilés seulement après la publication de l'étude Mobi-kids, ne manqueront certainement pas de mettre toute l'équipe des chercheurs dans l'embarras. Les mesures, par dosimétrie, de l'exposition du cerveau des utilisateurs de téléphones sans fil étaient menées par des scientifiques dont il semblerait que certains avaient des liens discrets avec l'industrie des télécommunications – en vertu de quoi, toute autre étude était écartée. Mais de ce fait, l'évaluation par Mobi-kids de l'exposition du cerveau aux radiofréquences souffrait de l'influence d'intérêts industriels. Il en résulte, par exemple, que des tumeurs centrales du cerveau ne figuraient pas dans l'étude, ce qui est assurément bien malvenu puisque cette localisation de tumeurs est plus fréquente dans le cerveau des adolescents que chez les adultes. Nombre d'autres points méthodologiques de cette recherche Mobi-kids la rendent finalement trompeuse. »*

Pour le Dr Marc Arazi, auteur du livre *Phonegate* (Massot éditions) :

*« Trois auteurs pris en flagrants délits de conflits d'intérêts avec des industriels de la téléphonie mobile, quatre collaborateurs d'Orange impliqués dans les procédures de mesures de l'exposition des enfants atteints de cancers du cerveau... Autant d'éléments cachés par l'ensemble de l'équipe Mobi-kids mais qui en disent pourtant bien long sur le manque total d'éthique scientifique de cette étude payée par le contribuable européen. Nos investigations vont donc continuer. »*

## **7-c.Mobi-kids : Un quatrième expert, le japonais Masao**

# Taki, dissimule lui aussi ses conflits d'intérêts

<https://phonegatealert.org/mobi-kids-masao-taki-conflits-dinterets-icnirp>

Masao Taki, expert japonais est le quatrième auteur de l'étude Mobi-kids [qui analyse l'impact du téléphone sans fil sur le risque de tumeur du cerveau pour les jeunes] à n'avoir pas, lui non plus, déclaré ses potentiels conflits d'intérêts avec l'industrie de la téléphonie mobile, ni d'ailleurs son appartenance, jusqu'en 2008, à l'ICNIRP.

Après l'expert français Joe Wiart qui, comme quatre autres employés, travaillait au cœur stratégique de l'étude pour l'opérateur Orange ; après le scientifique canadien Daniel Krewski qui, lui, omet de signaler plus de 1,5 million d'euros de financements des industriels de la téléphonie mobile ; et après l'ingénieure coréenne Ae-Kyoung Lee qui au sein de l'organisation « *Electronics and Telecommunications Research Institute (ETRI)* participe aux centaines de millions de dollars de royalties générées avec des industriels comme le fabricant de smartphones Samsung, eh bien ce nouveau manquement du Japonais Masao Taki à l'éthique scientifique pose clairement la question de la transparence des informations transmises par certains auteurs de l'étude Mobi-kids.

(...)

Par ailleurs, monsieur Masao Taki a été membre (1996-2008) de la Commission internationale de protection contre les rayonnements non ionisants (ICNIRP), un pseudo organisme indépendant qui a établi des directives pour la protection contre les rayonnements non ionisants. Il était également président de la Commission ICNIRP SCIII de 2004 à 2008.

Ce sont d'ailleurs les recommandations de l'ICNIRP – reprises par de nombreuses réglementations, dont la directive européenne R&TTE 1999/5/CE – qui sont à l'origine du scandale du Phonegate. En effet, les révélations de l'ONG Alerte Phonegate ont permis de montrer que nous avons tous été largement surexposés aux effets thermiques des ondes de nos téléphones portables, et que la santé de millions d'utilisateurs était inconsidérément mise en danger tant par les industriels que par des régulateurs nationaux et certains experts pro-industries.

Le caractère plus que controversé du travail de l'ICNIRP et les multiples alertes sur les conflits d'intérêts en son sein avec les industriels de la téléphonie mobile justifient sans aucun doute la nécessité de devoir le faire figurer dans les potentiels conflits d'intérêts.

C'est d'ailleurs pour exemple le cas avec cet article publié en janvier 2022 dans la même revue *Environment International*. Ainsi, madame Maria Feychting, membre de la commission de l'ICNIRP (2008-2020) a, quant à elle, bien déclaré son appartenance à cette organisation dans la rubrique des conflits d'intérêts.

Pour la députée européenne Michèle Rivasi, à l'origine en 2020 d'un rapport dénonçant les liens d'intérêts existant entre l'industrie télécoms et l'ICNIRP :

*« Nous avons montré en 2020 combien la majorité des membres de l'ICNIRP ont effectué des recherches partiellement financées par l'industrie et coopère étroitement avec le lobby des télécoms. Ces experts sous l'influence de l'industrie servent à minimiser les risques. Pour un avis scientifique réellement indépendant, nous ne pouvons pas et ne devons pas nous fier à l'ICNIRP. On a l'impression aujourd'hui que l'histoire se répète avec Mobi-kids, qui a également bénéficié des financements de l'Union Européenne. Comment se fait-il que des co-auteurs des conclusions de Mobi-kids ont pu indiquer leurs liens d'intérêts par leur passé, et puis les passer sous silence maintenant ? Pourquoi la Commission européenne qui est l'un des bailleurs de fonds de cette recherche n'a-t-elle pas vérifié l'indépendance des experts retenus pour le projet ni l'existence de ces liens d'intérêts ? »*

Précision par le Dr Marc Arazi – qui a lancé l'alerte du Phonegate et décrit dans son livre les stratégies des industriels pour favoriser leurs profits au détriment de la santé publique mondiale :  
*« Alerte Phonegate a écrit officiellement à monsieur Adrian Covaci, co-éditeur en chef de la revue Environment International, pour lui demander d'apposer au plus vite un avertissement au sein de l'article Mobi-kids. Les lecteurs doivent connaître les multiples et graves entorses à l'éthique scientifique de cet article. Il en va de la réputation de sérieux de la revue et de sa responsabilité*

éditoriale. Du côté des auteurs, nos courriers restent sans réponses. En attendant un retour, nos investigations vont donc continuer. »

## 7-d.Mobi-kids : une étude aux résultats controversés

<https://phonegatealert.org/mobi-kids-etude-resultats-controverses>

Attendue depuis 2016, l'[étude Mobi-kids](#) vient donc d'être publiée – en toute discrétion – le 30 décembre 2021, dans la revue scientifique *Environment International*. La lecture attentive que nous en avons faite nous amène à porter un avis critique, tant sur la méthodologie de l'étude elle-même que sur les divers conflits d'intérêts relevés avec l'opérateur Orange – et, par voie de conséquence, sur l'obtention de résultats ici controversés.

(...)

Autre interrogation autour de la méthodologie de l'étude Mobi-kids : le recrutement des cas porteurs de tumeurs et en particulier de type gliomes (671 cas). En effet, le nombre de malades recrutés, comme dans une pyramide inversée, diminue avec l'âge.

On compte ainsi, pour les sujets répartis en trois sous-groupes : 287 cas chez les 10-14 ans (soit 42,8 %), 217 cas chez les 15-19 ans (soit 32,3 %), et 167 cas pour les 20-24 ans (soit 24,9 %).

Notons que les auteurs n'expliquent à aucun moment pourquoi il y a cet écart de 120 sujets entre les 10-14 ans (287 recrutés) et les 20-24 ans (qui étaient 167), et nous voyons là des questions de fond.

En outre, si ces données de base de l'étude sont comparées à certaines des dernières données disponibles de Santé publique France portant sur les glioblastomes (cancer grave du cerveau), on constate par analogie que, à ce stade du développement humain, les nombres de cas sont assez similaires pour les trois classes d'âge (tableau ci-dessous).

Il est d'ailleurs notable que les auteurs de l'étude Mobi-kids ont totalement ignoré de faire référence aux dernières données en la matière de l'agence sanitaire française qui montrent pourtant une multiplication par quatre et plus en 30 ans du nombre de glioblastomes en France pour les deux sexes et dans toutes les classes d'âge.

Orange au centre de conflits d'intérêts inquiétants

Chacun des auteurs de cette étude assure qu'il ne présente aucun conflit d'intérêts financiers ou personnels qui auraient pu influencer les conclusions de l'étude Mobi-kids.

Malheureusement pour eux : nous sommes en mesure de prouver que tel n'est pas le cas. Les premiers éléments que nous présentons ci-dessous le confirment : monsieur Joe Wiart, un des auteurs de l'article, est ici dévoilé en flagrant délit de conflit d'intérêts !

Entre 2010 et 2015, temps d'élaboration de l'étude Mobi-kids, Monsieur Wiart était chef de l'unité de recherche d'Orange Labs, division de recherche et développement du groupe Orange. Or, comme on peut le voir dans la liste ci-dessous, on retrouve cet expert de l'industrie judicieusement placé par le lobby de Orange à différents postes clefs (commissions, président du « Comité d'orientation de l'observatoire Ondes-Paris »),

(...)

Comme par hasard, monsieur Wiart est aussi l'un des intervenants principaux du volet Mobi-expo dans lequel figure une des organisations partenaires de l'étude, Whist Lab (France) – laboratoire commun entre Mines-Télécom et Orange Labs.

Or, comme le montre son profil sur LinkedIn (voir ci-dessous), le dr Emmanuelle Conil – qui a eu à charge pas moins que les logiciels de la boîte à outils d'exposition de l'étude Mobi-kids – travaillait

elle aussi à l'époque (2006-2014) pour Orange Labs.

Pour le Dr Marc Arazi, président de l'association et auteur de « [Phonagate, tous surexposés, tous trompés, tous mis en danger](#) » (Massot éditions) :

*« Au vu de ces exemples le constat est clair autant qu'inquiétant : l'industrie – et en particulier l'opérateur Orange – a pris une part que nous jugeons préoccupante dans l'élaboration de l'étude Mobi-kids, et il devient difficile de croire que la santé publique est garantie par ce travail puisque la science ne l'est pas davantage que la déontologie. »*

## 7-e.Mobi-kids : Orange au cœur du dispositif de l'étude!

<https://phonagatealert.org/mobi-kids-orange-au-coeur-du-dispositif-de-letude>

Notre enquête sur l'étude Mobi-kids montre comment le groupe industriel [Orange](#) était actif au cœur du dispositif scientifique. Ce sont cinq collaborateurs de sa filiale Orange Labs qui ont pris part à l'élaboration des outils de mesures de l'exposition des enfants atteints de tumeurs du cerveau. Faisant suite à nos différents courriers aux auteurs de l'étude ainsi qu'à la coordinatrice de l'équipe scientifique, madame Elisabeth Cardis, l'article publié le 30 décembre 2021 a été modifié. La partie « Conflits d'intérêts », oubliée selon madame Cardis a été incorporée dans la nouvelle version (lire notre précédent communiqué).

(...)

Surprenant constat, ce sont cinq collaborateurs d'Orange Labs dont Joe Wiart, qui ont très directement participé à l'étude Mobi-kids. Toutefois aucun d'eux n'apparaît, pas plus que l'industriel dans la rubrique des « Conflits d'intérêts ».

La stratégie retenue par les auteurs pour minimiser le rôle joué par Orange est bien rodée. Ces intervenants se voient gratifier dans les rubriques remerciements des articles consacrés à Mobi-kids et Mobi-expo.

(...)

C'est ainsi que notre association a pu mettre en évidence la participation de madame Emmanuelle Conil, de madame Nadège Varsier, de monsieur Thierry Sarrebourg et de monsieur Habelhamid Hadjen. Tous travaillaient pour Orange Labs au moment de la réalisation de l'étude.

Cette équipe payée par l'industriel de la téléphonie mobile est intervenue dans un des cœurs stratégiques de l'étude. Ils ont réalisé les logiciels en charge de la mesure de l'exposition des enfants atteints de tumeurs du cerveau (XMobisense et XGridmaster).

Les familles auraient certainement refusé qu'un industriel élabore le logiciel espion (XMobisense) mis à l'intérieur du téléphone portable des enfants. Cet outil avait pour finalité de relever les données utilisés dans le cadre de l'étude. Il en va de même pour le logiciel de localisation des tumeurs (XGridMaster) que l'on retrouve ci-dessus dans une présentation Mobi-kids avec le logo Whist Lab (structure commune entre l'Institut Télécom et Orange Labs).

(...)

La question légitime qui se pose : les enfants et leurs familles, les équipes médicales étaient-ils informés que l'équipe scientifique avait confié à un industriel ce volet de l'étude ?

Lors de cette 18<sup>ième</sup> journée dédiée aux ondes électromagnétiques, parmi les intervenants se trouvent aussi, entre autres, des représentants de l'ANFR, de l'ANSES, du CIRC (OMS), de la Commission européenne et l'incontournable monsieur Joe Wiart en maître de cérémonie.

Difficile donc d'imaginer un instant que les instances nationales et européennes n'étaient pas informées du rôle actif pris par Orange dans Mobi-kids.

Pour le Dr Marc Arazi qui préside l'association Alerte Phonagate :

*« Nous savons déjà comment par le passé, dans plusieurs autres scandales sanitaires (tabac,*

amiante, etc...) les industriels sont intervenus pour fausser la science avec succès. Les scientifiques de l'étude Mobi-kids en ont bien conscience. Toutefois ils n'ont pas hésité à confier à un industriel, ici Orange, un accès privilégié au cœur de l'étude. C'est une faute éthique et morale ! »

## 7-f. Étude Mobi-kids : une nouvelle version avec conflits d'intérêts

<https://phonegatealert.org/etude-mobi-kids-nouvelle-version-avec-conflits-dinterets>

L'étude Mobi-kids a été modifiée afin de mentionner certains conflits d'intérêts dont, notamment, la présence d'un collaborateur d'Orange parmi les auteurs. Un regrettable mélange de genres mis au jour par notre association Alerte Phonegate. Nous venons d'en recevoir la confirmation dans un courriel adressé par Elisabeth Cardis, la coordinatrice de l'étude.

(...)

Voici donc ce que l'on peut désormais lire sur le site ScienceDirect avec une mention toute particulière à monsieur Joe Wiart :

« Avant 2015, J. Wiart était un employé d'Orange. A cette époque, son travail dans l'étude se limitait à la dosimétrie. En 2015, il est devenu Ingénieur général des Mines, employé par un institut académique d'État, l'Institut Mines-Télécom. J Wiart n'a pas de conflit d'intérêt à déclarer. »

Pour le Dr Marc Arazi, qui préside Alerte Phonegate :

« Cette correction de l'article est un premier pas dans la bonne direction. Toutefois, eue égard à l'incidence que le travail de Joe Wiart a eue dans la mise en place des outils de mesure de l'exposition des cas et des témoins de l'étude Mobi-kids, ce premier pas est tout à fait insuffisant. Nous sommes ravis d'apprendre que monsieur Joe Wiart n'a pas de conflits d'intérêts à déclarer, alors que l'étude a duré de 2009 à 2016 et, que, à l'époque, ce dernier était un employé d'Orange jusqu'en 2015. »

## 7.g Mobi-kids : Daniel Krewski, un auteur qui cumule les conflits d'intérêts

<https://phonegatealert.org/mobi-kids-daniel-krewski-auteur-cumule-les-conflits-dinterets>

L'étude Mobi-kids (qui analyse l'impact du téléphone sans fil sur le risque de tumeur du cerveau pour les jeunes et qui a été publiée fin décembre 2021) est-elle fiable ou non ? Notre association Alerte Phonegate se donne le droit de poser publiquement la question. En effet, nos recherches découvrent que de nombreux conflits d'intérêts au bénéfice d'auteurs de la recherche Mobi-kids sont, soit simplement cachés, soit sous-estimés. C'est le cas pour un autre auteur de l'étude, à savoir le scientifique canadien Daniel Krewski.

(...)

En effet, Daniel Krewski a présidé le « Centre d'information sur le sans fil » (*Wireless Information Resource Center* – WIRC) de 1999 à 2015, date de la dissolution dudit Centre. Au cours des 15 années d'activité du WIRC, D. Krewski et le Centre McLaughlin ont été les principaux bénéficiaires du soutien de l'Association canadienne des télécommunications sans fil (ACTS). Le montant perçu pour la recherche sur les radiofréquences et la diffusion de l'information était de



l'ordre de deux millions de dollars canadiens (1,4 million d'euros).

(...)

Dans le *Canadian Medical Association Journal (CMAJ)*, le journaliste [Paul Christopher Webster](#) avait déjà reproché publiquement à monsieur Krewski de ne pas avoir signalé comme conflits d'intérêts le montant reçu en 2008-2009 d'Industrie Canada – « un financement de 131 000 dollars pour « aider » à résoudre ce que le ministère canadien estimait être une opposition souvent fondée sur une perception erronée et une désinformation » au sujet des antennes de téléphonie cellulaire.

L'affaire a amené Daniel Krewski à se démettre de ses fonctions suite au retentissement médiatique dans la presse canadienne. Voici en résumé ce que l'on peut en lire dans cet article très complet publié en 2014 sur le site spécialisé Microwaves News :

*« La déconnexion apparente dans cette histoire est que Krewski a été démis de ses fonctions pour ne pas avoir révélé un contrat de 131 000 dollars canadiens avec une agence gouvernementale, alors qu'il aurait pu ou non révéler qu'il avait reçu – directement ou indirectement – 2 millions de dollars canadiens ou plus de l'industrie de la téléphonie mobile au cours des 15 dernières années. »*

## 7-h.Mobi-kids : une étude aux résultats controversés

<https://phongatealert.org/mobi-kids-etude-resultats-controverses>

Attendue depuis 2016, l'[étude Mobi-kids](#) vient donc d'être publiée – en toute discrétion – le 30 décembre 2021, dans la revue scientifique *Environment International*. La lecture attentive que nous en avons faite nous amène à porter un avis critique, tant sur la méthodologie de l'étude elle-même que sur les divers conflits d'intérêts relevés avec l'opérateur Orange – et, par voie de conséquence, sur l'obtention de résultats ici controversés.

(...)

De fait, pour ce type d'étude il aurait été préférable de réaliser une enquête exposés/non exposés. Certes, l'étude aurait alors été plus longue, mais elle serait aussi beaucoup plus fiable, permettant de mesurer directement et avec précision l'exposition aux facteurs.

Cependant – et c'est un point incontournable pour toute étude épidémiologique concernant notre exposition aux ondes -, il n'est quasiment plus possible de trouver des populations non exposées, à la différence, par exemple, d'une étude portant sur la cigarette/le tabac.

Pour le Pr Joel Moskowitz, de l'université de Berkeley (Etats-Unis) qui a analysé l'étude Mobi-kids, voici ce qu'il conclut :

*« Mener ce type de recherche est une entreprise complexe et le risque d'échec est élevé. Bien que les auteurs aient fait des efforts notoires pour sauver leur étude en la confortant avec des sous-études supplémentaires et des analyses post-hoc, ils n'ont pas réussi à en surmonter les problèmes méthodologiques. Par conséquent, selon mon avis professionnel, les résultats semblent ininterprétables. »*

(...)

Il est d'ailleurs notable que les auteurs de l'étude Mobi-kids ont totalement ignoré de faire référence aux dernières données en la matière de l'agence sanitaire française qui montrent pourtant [une multiplication par quatre et plus en 30 ans du nombre de glioblastomes en France](#) pour les deux sexes et dans toutes les classes d'âge.

Orange au centre de conflits d'intérêts inquiétants

Chacun des auteurs de cette étude assure qu'il ne présente aucun conflit d'intérêts financiers ou personnels qui auraient pu influencer les conclusions de l'étude Mobi-kids.

Malheureusement pour eux : nous sommes en mesure de prouver que tel n'est pas le cas. Les premiers éléments que nous présentons ci-dessous le confirment : monsieur Joe Wiart, un des auteurs de l'article, est ici dévoilé en flagrant délit de conflit d'intérêts !

#### Déclaration de conflits d'intérêts étude Mobi-kids

Entre 2010 et 2015, temps d'élaboration de l'étude Mobi-kids, Monsieur Wiart était chef de l'unité de recherche d'Orange Labs, division de recherche et développement du groupe Orange. Or, comme on peut le voir dans la liste ci-dessous, on retrouve cet expert de l'industrie judicieusement placé par le lobby de Orange à différents postes clefs (commissions, président du « Comité d'orientation de l'observatoire Ondes-Paris », ...).

#### Joe Wiart ancien chef de l'unité de recherche d'Orange

Comme par hasard, monsieur Wiart est aussi l'un des intervenants principaux du volet Mobi-expo dans lequel figure une des organisations partenaires de l'étude, Whist Lab (France) – laboratoire commun entre Mines-Télécom et Orange Labs.

Dans l'article en date de juin 2014 (ici repris du site Mobi-kids) voici ce qu'on peut lire :

Le Dr Joe Wiart dirige la recherche sur l'évaluation de l'exposition aux radiofréquences, avec l'aide du Dr Conil et du Dr Varsier, en effectuant des mesures et des simulations du débit d'absorption spécifique (DAS). Le Dr Conil a également développé le logiciel de la boîte à outils d'exposition, XGridmaster, et celui des téléphones modifiés, Xmobisense.

Or, comme le montre son profil sur LinkedIn (voir ci-dessous), le dr Emmanuelle Conil – qui a eu à charge pas moins que les logiciels de la boîte à outils d'exposition de l'étude Mobi-kids – travaillait elle aussi à l'époque (2006-2014) pour Orange Labs.

## 7-i.Mobi-Kids : notre résumé de l'étude

<https://phonegatealert.org/mobi-kids-resume-etude>

(...)

### **Des résultats pas si rassurants**

**Selon les signataires de l'étude, le schéma général des OR (Odds ratio) ne suggère pas d'augmentation du risque de tumeur du cerveau en relation avec l'utilisation de dispositifs sans fil (ou de téléphones mobiles ou sans fil séparément). Ce n'est que dans le groupe d'âge le plus jeune que l'on constate une augmentation possible du risque lié au temps écoulé depuis le début de l'utilisation pour les tumeurs du lobe temporal, sur la base d'un petit nombre de cas.**

Les résultats n'excluent toutefois pas un possible effet d'accélération de la croissance des tumeurs cérébrales, effet lié à l'utilisation des téléphones sans fil. Les auteurs avancent comme hypothèses que de nombreuses tumeurs découvertes pendant l'enfance ou l'adolescence peuvent être générées avant ou peu après la naissance.

Les tumeurs éligibles pour l'étude Mobi-kids atteindraient donc principalement leur pic au cours de la troisième année de vie et déclineraient ensuite. Par conséquent, dans la tranche d'âge de 10 à 24 ans, de nombreux patients atteints de tumeurs peuvent avoir déjà hébergé une masse croissante de cellules néoplasiques conduisant à leur diagnostic de tumeur du cerveau après avoir commencé à utiliser des téléphones sans fil.

**Dans ces circonstances, toujours selon les experts, l'utilisation du téléphone sans fil pourrait avoir augmenté le taux de croissance de ces tumeurs larvées et conduit à un diagnostic plus précoce.**

## **8- Recours gracieux de 5 associations (dont Robin des Toits) envers l'ANSES et son rapport "5G et aspects sanitaires"**

<https://www.robindestoits.org/attachment/2296250/>

Cinq associations\* ayant participé à la consultation publique ouverte par l'ANSES [Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail] sur le rapport d'expertise ainsi qu'à l'avis associé, publiés le 20 avril 2021 et relatifs à l'« Exposition de la population aux champs électromagnétiques liées au déploiement de la technologie de communication « 5G » et effets sanitaires associés », ont envoyé un recours gracieux auprès de monsieur Roger Genet, directeur général de l'agence, le 13 avril 2022. Elles entendent, par ce biais, contester la décision de refus de l'agence de publier et de prendre en compte les commentaires qu'elles ont déposés à cette occasion - ce qui a notamment eu pour conséquences de rendre irréguliers le rapport d'expertise et l'avis de l'ANSES publiés le 17 février 2022. En effet, contrairement à ce qu'affirmait l'ANSES dans son communiqué de presse, une majorité des commentaires déposés lors de la consultation publique ouverte sur le rapport d'expertise et à l'avis associé - dont ceux de nos associations - n'ont tout simplement pas été publiés, ni pris en compte. En agissant ainsi l'ANSES a, selon nous, volontairement décidé de privilégier certains commentaires par rapport à d'autres, alors même que nos associations ont respecté les modalités pratiques de dépôt initialement prévues par cette agence et que nos contributions revêtaient une valeur scientifique particulière. Ainsi, sur les 42 contributions que l'ANSES dit avoir reçues, vingt-trois émanent de particuliers (dont neuf sont anonymes) et quatorze ont été exclues. Parmi les cinq organisations rescapées, deux viennent du lobby des industries de la téléphonie : la Fédération française des télécoms (FFT) et le Mobile Wireless Forum (MWF). Autant dire que le parti pris de l'ANSES apparaît maintenant au grand jour. D'ailleurs, l'Agence n'a pas hésité à écarter également les commentaires de la Société Art Fi, spécialiste mondiale de la mesure de l'exposition des téléphones portables. Dans une contribution rendue publique sur son site, cette société a fait parvenir des éléments détaillés visant à informer le Comité d'experts spécialisé (CES) des limites actuelles liées à la mesure de l'exposition des smartphones 5G : « La mesure du DAS des téléphones mobiles pour les fréquences actuelles inférieures à 6 GHz ont des spécificités qui ne sont absolument pas abordées dans le rapport et que nous souhaitons voir apparaître....Ce manque réglementaire est insoutenable tant du point de vue métrologique... que du point de vue de la conformité. » La réponse de l'ANSES sur ces méthodes pour le moins arbitraires - tant du point de vue scientifique que réglementaire - est attendue dans les semaines à venir.

## 9-Volkswagen et Porsche vont lancer leur propre constellation de satellites pour les voitures autonomes

<https://www.01net.com/actualites/volkswagen-et-porsche-vont-lancer-leur-propre-constellation-de-satellites-pour-les-voitures-autonomes-2055976.html?xtor=EPR-1>

La route n'est plus le seul terrain d'affrontement des marques automobiles. Celui-ci pourrait bien avoir lieu dans l'espace avec des enjeux qui dépassent le strict cadre de l'industrie automobile. Selon nos confrères de L'Express, Porsche et par extension le groupe Volkswagen auquel la marque appartient, envisagent de lancer leur propre système de satellites pour leurs futures voitures autonomes. L'autre objectif, moins avouable celui-là, serait évidemment de contrecarrer les plans d'Elon Musk qui dispose d'une avance conséquente avec la paire Tesla et SpaceX. Deux milliards d'euros, c'est la somme que le groupe VW aurait provisionné pour déployer sa propre constellation de satellites. Afin de mener à bien le projet, c'est Porsche Digital GmbH, la filiale dédiée au numérique, qui aurait été désigné pour être à la manœuvre.

Des satellites pour conduire des voitures ?

L'objectif de ce projet particulièrement ambitieux serait de mettre en place une constellation de satellites en orbite basse capable d'une grande précision pour accélérer le développement des véhicules autonomes. En effet, selon Hendrik Brandis, l'expert interrogé par nos confrères de L'Express, « le système actuel de positionnement par satellites offre une précision de l'ordre d'une dizaine de mètres, ce qui est insuffisant pour des véhicules autonomes ». Selon lui, il serait impératif d'aller au-delà du système américain GPS actuel, dont les 24 satellites perchés à 20 000 km d'altitude comptent quarante années d'exploitation au compteur.

Souveraineté européenne

L'enjeu est évidemment immense et dépasse le cadre même de l'industrie automobile. Aujourd'hui, les États-Unis maîtrisent toute la chaîne de ce dispositif, de la construction des satellites à leur assemblage en passant par leur mise en orbite avec SpaceX... et même en intégrant le traitement des données qu'ils récoltent grâce aux Gafam (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft). Quant à la Chine, elle avance ses pions de manière impressionnante en s'appuyant sur des entreprises à la pointe des nouvelles technologies (Baidu, Tencent, Xiaomi) et une industrie automobile en plein essor (NIO, Geely, Saic Motors, etc.). Pour l'Europe, il s'agit tout simplement d'une question de souveraineté alors que le Vieux continent compte aujourd'hui un tiers des voitures en circulation dans le monde (environ 400 millions, contre 350 millions pour les États-Unis et 530 millions pour l'Asie).

Volkswagen AG propriétaire de Porsche, Seat, Skoda, VW mais aussi de Bugatti, Lamborghini, Bentley, Ducati et des camions Scania et MAN joue là une grande partie de son avenir, même si la question du lanceur de ces satellites n'est pas encore réglée. Celle-ci aurait pu être l'occasion pour l'industrie française de se positionner. En effet, le groupe Ariespace apparaît comme une solution idéale qui a l'avantage d'être européenne. Mais du côté allemand, il y aurait de nombreuses réticences à se reposer sur un partenaire dont la cadence des lancements est aussi incertaine. C'est pourquoi Porsche SE préfère, pour l'instant, investir dans Isar Aerospace, un micro lanceur allemand appelé à devenir le partenaire principal du projet. Cela pose également la question des autres constructeurs européens, en notamment français, Stellantis (ex-PSA) et Renault peuvent-ils s'allier à VW et à quel prix ? Ou bien pourraient-ils s'appuyer sur Ariane pour proposer une alternative ?

## **10- À Grenoble, un collectif a inauguré une nouvelle cabine téléphonique publique.**

<https://reporterre.net/A-Grenoble-le-retour-theatral-des-cabines-telephoniques>

À Grenoble, un collectif a inauguré une nouvelle cabine téléphonique publique. Il s'agit d'« une première mondiale ». Un geste pour rire, mais aussi pour interroger la place que prennent les téléphones portables dans notre société.

[...] Nous revendiquons le droit de vivre sans téléphone portable. » Car si l'événement tend à faire sourire, il veut aussi donner à réfléchir : « Les cabines téléphoniques sont à l'image du service public », complète Alice, autre membre du collectif. « La cabine est à l'opposé des téléphones portables et de l'individualisation de notre société. Et un coup de fil passé d'une cabine ne peut pas être tracé. Nous voulons avoir la liberté de ne pas être pistés, numérisés, flashcodé ou QRcodisés. » Une lutte « indispensable autant que dérisoire », revendique le manifeste de l'OIRCT.

(...)

Depuis, un site internet a été créé avec la vocation de devenir « un site ressource » qui recense l'actualité des cabines téléphoniques : « En Australie, par exemple, il y a 15 000 cabines publiques et elles sont désormais gratuites. Preuve qu'elles ont encore un rôle à jouer. » dit Vincent Peyret. « On a aussi recensé 400 endroits dans l'agglomération où étaient situées d'anciennes cabines. On donne des pochoirs aux personnes qui veulent les matérialiser. »

## **11-Communiqué de Priartem du 6 avril 2022 Starlink : le FarWeb stoppé par le Conseil d'Etat**

Par une décision datée du 5 avril 2022, le Conseil d'Etat, saisi par les associations PRIARTEM et Agir pour l'Environnement défendues par Maîtres François Lafforgue et Hermine Baron du cabinet TTLA, a annulé la décision de l'ARCEP d'accorder à la société Starlink des fréquences pour le déploiement d'un réseau ouvert au public lui permettant de fournir un accès à internet fixe par satellite.

Faute d'avoir conduit une concertation du public permettant d'évaluer les incidences sur le marché de la fourniture d'accès à internet à haut débit susceptible d'affecter les intérêts des utilisateurs finaux, le Conseil d'Etat a accédé à la demande des associations.

PRIARTEM et Agir pour l'Environnement saluent cette décision du Conseil d'Etat.

Pour Sophie Pelletier, présidente de PRIARTEM, « à l'instar de la 5G, par mauvaise habitude, les pouvoirs publics estiment que l'évaluation environnementale et sanitaire est au mieux un passage obligé, au pire une concession procédurale dont on peut se passer. Il est temps que les pouvoirs publics cessent de passer en force sur de tels sujets et acceptent enfin le nécessaire débat public. » Les associations appellent le gouvernement à conduire le débat public qui s'impose avant tout déploiement de l'internet par satellites.

Pour Stéphen Kerckhove, directeur général d'Agir pour l'Environnement, « avec plusieurs projets de constellations comptant des dizaines de milliers de satellites rendant toute observation du ciel

étoilé impossible tout en faisant de l'espace une poubelle en devenir pour débris spatiaux, il est urgent d'édicter une réglementation internationale visant à faire du ciel étoilé un patrimoine mondiale de l'Humanité, préservé des appétits des acteurs du FarWeb ».

Pour Maître François Lafforgue, avocat des associations, « il n'y a rien d'inéluctable à ce que des opérateurs aussi puissants que Starlink s'affranchissent des règles élémentaires de droit. La décision du Conseil d'Etat est une sage décision car elle rappelle à l'ARCEP qu'il n'est jamais bon de prendre des décisions hâtives aux conséquences importantes. »

Comme dit dans l'étude d'impact : « Seules quelques expérimentations scientifiques en France et à l'étranger tendent à montrer qu'une compatibilité de la co-activité agricole (ovins, vignes, apiculture, céréales) sous les installations électriques est possible mais les résultats sont divergents quant à la qualité de ces dernières. » (p285).

## **12- Communiqué de Priartem daté du 17 février 2022 5G, téléphonie mobile : L'ANSES recommande toujours la prudence**

Deux ans après le déploiement de la 5G, l'ANSES confirme, dans un nouvel avis, le manque de données sur les nouvelles fréquences et sa difficulté à évaluer les risques de cette nouvelle technologie.

Après avoir réalisé une consultation publique sur son précédent avis d'avril 2021, l'ANSES comptabilise cinq études seulement sur la bande de fréquences 3,5GHz et est dans l'incapacité de conclure sur l'existence ou non de risques pour la bande de 26GHz.

Face à ce constat, l'Agence sanitaire n'a d'autre choix que de se baser sur ses expertises précédentes et de rappeler que l'intégralité de ses recommandations est toujours d'actualité.

Pour Sophie Pelletier, présidente de PRIARTEM : « L'ANSES confirme ainsi les suspicions de risque concernant le cancer, la fertilité et l'électrohypersensibilité et le fait que ces ondes artificielles perturbent l'activité électrique de notre cerveau. Elle réaffirme la vulnérabilité plus grande des enfants et le fait que les valeurs limite d'exposition ne les protègent pas bien ».

Pour Stephen Kerckhove, délégué général d'Agir pour l'Environnement : « Le gouvernement a déployé la 5G il y a deux ans, sans attendre l'avis de son agence sanitaire. Il prend la responsabilité d'exposer la population à de nouvelles fréquences non étudiées, et à des niveaux au moins 20 % supérieurs. Son crédo, on déploie et advienne que pourra... Il n'est pas acceptable d'être traités comme des cobayes ».

Pour PRIARTEM et Agir pour l'Environnement, le manque d'anticipation et l'instrumentalisation politique de l'ANSES a permis au gouvernement d'imposer la 5G, en l'absence complète de certitudes scientifiques. Comme de mauvaises coutumes, le principe de précaution a été purement et simplement sacrifié sur l'autel d'une innovation technologique que personne ou presque ne souhaite\*.

\* A la date du 14 janvier 2022, selon l'ARCEP, à peine 1,6 millions d'utilisateurs ont choisi la 5G (contre 67,2 millions pour la 4G)

## **13- Nous voulons vivre en bonne santé sur une planète sain.**

**Collectif Inter-Associatif pour la Santé**

# Environnementale

<https://agir.greenvoice.fr/petitions/nous-voulons-vivre-en-bonne-sante-sur-une-planete-saine>

(...)

Pourtant, le nombre de personnes atteintes de maladies chroniques ou d'infertilité explose. Cancer, diabète, obésité, asthme, hypertension, insuffisance cardiaque, troubles de la thyroïde, maladies neurodégénératives, douleurs chroniques, dépression, autisme, etc. : Vingt et un millions de personnes, un Français sur trois est concerné ! Deux tiers des dépenses de santé y sont consacrés. Le seul vieillissement de la population ne peut expliquer cette situation. Ainsi, les cancers des moins de 20 ans augmentent 6 fois plus vite que l'évolution démographique de cette tranche d'âge. Ces maladies, pourtant évitables, nous fragilisent face aux pandémies : les victimes du Covid sont prioritairement les personnes atteintes d'obésité, de diabète, de maladies cardiovasculaires, de maladies respiratoires chroniques, etc.

Elles sont liées à ces pollutions invisibles que l'activité humaine a créées : contamination par des toxiques chimiques, pesticides, perturbateurs endocriniens, additifs alimentaires, métaux lourds, fibres et particules fines, microplastiques, nanomatériaux, bruit, champs électromagnétiques, temps d'écran, etc.

Premiers signataires :

Gérard Bapt & Chantal Lhoir, Association Française des Malades de la Thyroïde / Michel Besnard, Collectif de soutien des victimes des pesticides de l'Ouest / René Cadot, Action Santé Solidarité / André Cicoella, Réseau Environnement Santé / Dr Alain Collomb, Association santé environnement France (ASEF) & Santé environnement Provence / Jean-Michel Chiapello, RésoA+ / Dr Nathalie Delphin, Syndicat des Femmes Chirurgiens Dentistes (SFCD) / Laure Ducos, Greenpeace France / Sarah Durocher & Caroline Rebhi, Le Planning Familial / Dr Mallory Guyon, Coll'Air Pur Santé & Collectif Environnement Santé 74 / Sylvie Hermans, Collectif Santé sans ondes / Dr Lamia Kerdjana, Jeunes Médecins Ile-de-France / Christian Khalifa, Indecosa-CGT / Philippe Ladougne, Warrior Enguerrand / Laurent Lalo, Collectif Regards / Didier Lambert, Association d'Entraide aux Malades de Myofasciite à Macrophages (E3M) / Dr Patrick Lemette, Syndicat des Médecins Généralistes de Haute-Savoie / Julien Léonard, Conseil National des Associations Familiales laïques / Alexandra Lorenzo, ITAWA / Dr Christine Malfay-Régner, SOS MCS / Véronique Molières, Comité pour le développement durable en santé (C2DS) / Véronique Moreira, WECF France / Catherine Neyrand, POEM26 / Tania Pacheff, Cantine sans Plastique France / Sophie Pelletier, Pour rassembler, informer et agir sur les risques liés aux technologies électromagnétiques (Priartem) - Electrosensibles de France / Dr Philippe Richard, Association pour la protection de la santé des habitants de Saint-Omer / Virginie Rio, Collectif BAMP ! / Carole Robert, Fibromyalgie France / Claire Royer de la Bastie & Karine Pontroué, Collectif Je suis Infirmière puéricultrice / Ghislaine Sicre, Convergence Infirmière / Florent Souillot, Lève les yeux / Marie-Odile Soyer-Gobillard, Halte aux Hormones Artificielles pour les Grossesses (Hhorages) / Jacques Testart, Sciences Citoyennes / Marie Thibaud, Collectif Stop aux cancers de nos enfants / Mathé Toullier, Association des Familles Victimes du Saturnisme / Stéphane Védrenne, Eva pour la vie & Fédération Grandir sans cancer / François Veillerette, Générations futures / Stéphanie Ville, Aidons Marina & Fédération Grandir sans cancer

**14-VIDEO. Ils découvrent une caméra militaire qui**

# espionnait des militants écologistes

<https://www.ouest-france.fr/nouvelle-aquitaine/niort-79000/la-maison-du-pere-du-leader-des-anti-bassines-surveillee-par-une-camera-militaire-4ffb062e-a6aa-11ec-bb5f-259079a5b0f7>

Une caméra militaire raccordée à un routeur et des batteries lithium a été découverte sous un filet de camouflage à l'entrée du bourg de Sevreau, près de Niort. Elle était orientée vers le domicile du père de Julien Le Guet, le porte-parole du collectif « Bassines non merci ! ». Ce collectif s'oppose, depuis plusieurs années, au nom de la protection de l'environnement, à la construction de grandes réserves d'eau pour les agriculteurs des Deux-Sèvres.

(...) proximité de son habitation située à l'entrée du bourg de Sevreau, entre Niort et Magné, c'est tout un dispositif militaire qui a été installé à l'abri des regards. C'est le chien d'un ami qui a flairé les équipements dernier cri : une caméra, sortant à peine du sol, recouverte de ronces et d'herbe, reliée à un routeur Pepwave et à deux malles renfermant des batteries lithium de haute technologie étiquetées Accuwatt, dissimulées dans un fossé, sous une bâche et un filet de camouflage.

(...)

Accuwatt est reconnue dans l'étude et la conception de batteries communicantes (tous réseaux RS 485, LoRa, SigFox, 4G, 5G, Iridium) toutes technologies avec une compétence particulière pour les batteries lithium militarisées à destination des forces de police, gendarmerie et tous groupes opérationnels. Il s'agit d'un fournisseur historique des ministères de l'Intérieur, de la Défense, de l'OTAN ainsi que des plus grands donneurs d'ordres civils de l'industrie française.

(...)

<https://www.lanouvellerepublique.fr/niort/deux-sevres-qui-espionne-le-collectif-bassines-non-merci>

Déjà plusieurs réactions

" Un espionnage indigne d'un Etat de droit ".

Ce vendredi après-midi, l'Union départementale CGT a dans un communiqué manifesté son soutien à Christian Le Guet. Le syndicat " dénonce et condamne cet espionnage contre des militants, indigne d'un Etat de droit, révélateur de la protection d'intérêts capitalistes et d'une surveillance organisée par l'Etat qui met à mal les libertés et qui témoigne d'un glissement progressif vers un néolibéralisme de plus en plus autoritaire. "

## 15-Les trois-quarts des Français sont "binoclards" : la vue deviendrait-elle un bien précieux ?

<https://www.centrepresseaveyron.fr/2022/03/18/57-des-francais-se-disent-inquiets-pour-leur-sante-visuelle-10179055.php>

La grande majorité (69%) des 16-34 ans sont préoccupés par leur santé visuelle, près d'un quart d'entre eux (24%) sont "très préoccupé". Les 55 ans et plus ne sont pas en reste et 61% d'entre eux partagent cette inquiétude. (...) Alors que 3 Français sur 4 déclarent porter des lunettes ou un autre équipement correcteur, ce matériel est relativement neuf pour une majorité d'entre eux. 69% déclarent s'être équipés dans les deux années écoulées. (...) Etude Ipsos pour le SNOF.

Méthodologie de l'enquête : Étude réalisée en ligne du 11 février au 12 février 2022 auprès d'un panel de 2000 répondants âgés de 16 à 75 ans représentatif de la population française selon la



## 16-Tribune. L'école surexpose les enfants aux écrans. Par le Collectif Attention

[https://reporterre.net/L-ecole-surexpose-les-enfants-aux-ecrans?  
utm\\_source=newsletter&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=nl\\_hebdo](https://reporterre.net/L-ecole-surexpose-les-enfants-aux-ecrans?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=nl_hebdo)

Mais n'est-il pas fallacieux de promouvoir les « *bonnes pratiques* », sans jamais remettre en question le fait même que ces machines se retrouvent entre les mains des enfants dès leur plus jeune âge ? Sans même parler de l'obligation de présenter un QR code vaccinal dès l'âge de 12 ans, qui encourage implicitement la possession d'un smartphone. Alors à qui la responsabilité ? Est-ce sur les parents que toute la « *prévention* » doit reposer, alors qu'ils subissent une injonction croissante à l'usage du numérique, y compris de la part de l'école ? Est-ce donc uniquement aux parents qu'il appartient de protéger la jeunesse de la dépendance aux écrans ?

Il est temps de dénoncer les choix politiques faits en matière d'éducation. Depuis 2015, le projet d'école numérique de l'Éducation nationale affiche l'objectif « *que la jeunesse soit de plain-pied dans le monde numérique* ». Un milliard d'euros y était alors alloué, et on se rappelle du contrat passé par la ministre Vallaud-Belkacem avec Microsoft. Depuis 2019, les régions passent au lycée 4.0, dépensant des sommes considérables pour équiper les lycéens d'ordinateurs portables (42 millions d'euros en Grand Est), et les livres scolaires disparaissent, cédant la place à ces outils numériques gracieusement offerts. En 2021, dans le cadre du Plan de relance, 115 millions d'euros étaient investis par l'État « *pour soutenir les projets pédagogiques de transformation numérique dans l'ensemble des écoles élémentaires* ».

(...)

En réalité, la « *transformation numérique de l'école* » accélère et renforce la dépendance aux écrans, sans améliorer nullement la réussite des élèves — l'étude Pisa de 2015 en témoignait déjà. L'institution a fait des lobbyistes de la Ed-Tech ses « *experts* », ce que nous dénonçons dans une lettre ouverte aux organisateurs des États généraux du numérique éducatif ; enseignants, parents et lycéens n'ont pas été invités à s'exprimer sur ces nouvelles pratiques. Enjoins d'apprendre à leurs enfants à vivre avec le numérique et à les en protéger, les parents se retrouvent culpabilisés et impuissants. Interdit de remettre ce « *progrès* » en question.

Cette « *modernisation de l'école* » fait fi de l'intérêt des enfants, de leur santé physique, mentale, intellectuelle et psychique. Le projet, semble-t-il, est de faire de l'école un marché, comme l'expliquait en 1998 un article du *Monde diplomatique*. Une école qui n'aurait plus pour but d'émanciper la jeunesse, mais de vendre à l'industrie numérique son « *temps de cerveau disponible* » [2].

## 17-Contre les saboteurs, l'État sort l'artillerie lourde

<https://reporterre.net/Contre-les-saboteurs-l-Etat-sort-l-artillerie-lourde>

Au total, pas moins de quatorze enquêtes judiciaires ont été menées, aboutissant à une trentaine

d'interpellations. Des moyens importants ont été mis en place. Dans le Nord, deux hommes de 21 et 29 ans [ont été condamnés](#) respectivement à neuf mois et un an de prison ferme pour avoir incendié une antenne-relais à Douai. À Nancy, un jeune anarchiste a également été condamné à quatre ans de prison, dont la moitié derrière les barreaux, pour l'incendie de deux antennes. Dans le Jura, deux hommes ont aussi été condamnés à trois et quatre ans de prison ferme.

### **Télécharger les affaires judiciaires répertoriées par *Reporterre* :**

#### Sabotages : les affaires judiciaires.

Les peines sont lourdes, mais la plupart des affaires de sabotages restent encore irrésolues et leurs auteurs courent toujours. Pour y mettre un coup d'arrêt définitif, les autorités ont donc décidé de passer à la vitesse supérieure.

#### Des suspects surveillés

Depuis le mois de mars, une convention nationale a été signée entre l'État, les opérateurs et les forces de l'ordre afin de lutter contre « *les actes de malveillance sur les réseaux de télécommunication* ». La convention prévoit d'améliorer les échanges d'informations et de faciliter le dépôt de plainte. « *L'enjeu est de pouvoir travailler en amont pour prévenir les actes de vandalisme et en aval pour relever les preuves afin de pouvoir rétablir rapidement le service* », explique à *Reporterre* Michel Combot, directeur général de la Fédération française des télécoms. Pour l'instant, une dizaine de départements ont mis en place cette convention ([Oise](#), Morbihan, Meuse, Hautes-Alpes, Eure, Vaucluse, Drôme, Ille-et-Vilaine, Ardèche). Concrètement, elle prévoit d'améliorer la sûreté des installations les plus sensibles en durcissant leur accessibilité et en installant par exemple des systèmes de vidéoprotection et de Lapi (lecture automatisée des plaques d'immatriculation). Des [patrouilles plus fréquentes](#) de gendarmes sont également attendues. Mais la tâche paraît démesurée au regard du nombre et de la dispersion des antennes-relais.

(...)

Du côté des opérateurs de téléphonie, l'inquiétude gagne. La direction d'Orange est allée jusqu'à traquer les membres d'un groupe intranet baptisé « Je suis vert », qui avaient eu des débats internes sur les avantages et les inconvénients de la 5G. Des investigations ont été menées afin de savoir si les membres de ce groupe auraient pu avoir des liens avec les saboteurs. « Ils ont malmené nos adhérents pour savoir s'ils étaient connectés à des personnes prises en flagrant délit ou soupçonnées d'avoir détruit des infrastructures 5G », assure Sébastien Crozier, président de la CFE-CGC d'Orange.

(...)

Les autorités misent donc, en priorité, sur la surveillance. Une nouvelle cellule d'enquête spécialisée de la gendarmerie a été créée — la cellule Oracle —, qui vise à prévenir les dégradations contre ces infrastructures. Peu de données circulent publiquement à propos de cette cellule, de ses financements et de ses moyens humains, mais en octobre 2020, Christian Rodriguez, le directeur général de la gendarmerie nationale (DGGN), a tout de même vanté son bilan [auprès des députés](#). Il l'a comparé à la [cellule Déméter](#), qui surveille les opposants à l'agriculture industrielle. Sollicitée à plusieurs reprises sur ce sujet reconnu comme « *sensible* », la gendarmerie n'a pas souhaité répondre à nos questions.

Des articles de presse relatent toutefois déjà les premiers succès de [cette cellule](#). À plusieurs reprises, ses membres ont pu retrouver l'ADN de certains saboteurs, des gendarmes ont également mis sous écoute de nombreux suspects.

À Besançon, [dans l'affaire de Boris](#) — un jeune homme se déclarant anarchiste et ayant incendié deux antennes-relais sur le mont Poupet —, les gendarmes auraient placé des caméras de surveillance devant son domicile et des GPS sous les voitures de ses proches. Ils auraient également pris en filature plusieurs personnes au cours de l'été 2020. Une fois Boris condamné, les militaires auraient même convoqué certains de ses amis à la gendarmerie pour récupérer [les balises GPS accrochées sous leur voiture](#). Dans [une lettre](#), Boris est revenu en détail sur ces éléments de l'enquête et explique les raisons politiques qui l'ont mené au sabotage. Deux mois plus

tard, suite à un incendie dans sa cellule, le jeune anarchiste a été gravement brûlé et placé en coma artificiel, sous soin intensif. Il vient à peine d'en sortir, en octobre.

(...)

En Haute-Vienne, suite à la dégradation de l'antenne des Cars, les autorités ont aussi mis en place des moyens très importants. Des écoutes téléphoniques ont touché de nombreuses personnes de réseaux militants sur le plateau des Millevaches. Le 15 juin 2021, quatorze personnes ont été interrogées et perquisitionnées, six d'entre elles ont été placées en garde à vue. Certaines sont poursuivies pour destruction par l'effet d'une substance d'explosive d'un engin dangereux en bande organisée, destruction qui est de nature à porter atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation et association de malfaiteurs. **Les gendarmes sont remontés jusqu'à eux en écoutant les réunions d'un groupement forestier auquel les suspects participaient.** Cette association rachète des parcelles de forêts pour les gérer hors des pratiques agro-industrielles. D'autres associations, comme le groupe de réflexion Gramsci à Limoges ou encore une chorale militante, ont été particulièrement surveillées.